

Politique à l'égard du plagiat

Procédure en cas de doute raisonnable de plagiat, de tricherie ou d'utilisation d'une intelligence artificielle

Veillez noter que s'il s'avère que l'enseignant.e soupçonne du plagiat ou découvre qu'une intelligence artificielle a été utilisée pour générer une réponse à une question ou à un texte complet, nous serons en situation de plagiat et la procédure suivante s'appliquera.

- **Étape 1**

Lorsqu'un.e enseignant.e a un doute raisonnable de croire qu'il y a eu tricherie, il communique avec l'élève et ses parents pour l'en informer et lui demande des explications. Si le doute raisonnable subsiste toujours, l'enseignant.e communique avec la direction responsable du Centre d'apprentissage en ligne.

- **Étape 2**

Une étude de cas sera effectuée. Selon le jugement de la direction et de l'enseignant.e, une action sera prise (une rencontre pourra être proposée pour dissiper le doute quant à la tricherie ou pour vérifier les notions avec l'élève, etc.).

Une récidive pourrait amener la suspension du cours sans remboursement.